



DCM2024/0222-03

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-deux février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

Etaient présents : Armel GOURVIL, Thomas PLUVINAGE, Pascale ALBERT, Maurice JOLY, Sylvie BOTTA-LE ROY, Jean-Yves TREBAOL, Bruno DUTERTRE, Jean-Yves L'HOSTIS, Yann LE GALL, Raymond LE GOUËFF, Gérald TASSET, Eléonore KERMARREC, Aurélie STEPHAN, Catherine PREMEL-CABIC, Christine BUGNY-BRAILLY, Elise CADOUR, Chantal VAUTRIN ;

Absente excusée et représentée : Anne-Lise GOURIOU (pouvoir à Thomas PLUVINAGE) ;

Absente excusée : Myriam BOUGARAN,

A été élu secrétaire de séance : Chantal VAUTRIN.

### OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE DESSERVANT LE LIEU-DIT KERANOUES

Rapporteur : Monsieur Maurice JOLY

La voie desservant Le lieu-dit Keranouès nécessite d'être dénommée afin d'être identifiée par les services de secours et de permettre aux riverains de disposer d'une adresse précise.

Il est proposé au conseil municipal la dénomination suivante :

Chemin de Keranouès : entre la rue de Loguillo et la parcelle AA7.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer cette voie : chemin de Keranouès

Avis de la commission travaux, urbanisme, environnement : favorable à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,  
Chantal VAUTRIN

Fait en mairie, le 23 février 2024

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Armel GOURVIL

